

NOTICE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune. Il respecte les principes d'annualité, de spécialité, d'universalité, d'unité et de sincérité.

Dans cet esprit, la majorité a mis en place une double lecture du budget. Initiée en décembre avec les grandes orientations budgétaires et la présentation d'un budget consolidé à 95%, elle permet aux élus de s'imprégner sereinement des enjeux à venir et aux services de poursuivre leurs actions dès les mois de janvier.

Quels sont les grands enseignements du budget 2023 ?

- 1- C'est un budget sous contraintes anormales et disproportionnées liée à la hausse généralisée des prix et en particulier ceux de l'énergie. Entre 2021 et 2022, les dépenses de gaz et d'électricité sont passées de 207 015 € à 271 814 €, soit + 31% alors même que les mois d'octobre à décembre ont été exceptionnellement doux !
- 2- Des dépenses de personnels qui touchent les limites de financement par les produits des impôts, conséquence mécanique des mesures gouvernementales avec la hausse du point d'indice et la revalorisation du SMIC
- 3- Une politique d'investissement toujours dynamique tournée vers l'amélioration du cadre de vie et la réduction des dépenses de fonctionnement. On pense notamment à l'isolation de l'école Jean Cocteau, aux travaux de la Halle, du colombier et aussi à la création d'un réseau de fibre privé qui permet de réduire drastiquement les dépenses informatiques.
- 4- Une revue générale des dépenses de fonctionnement qui se poursuit pour en réduire les montants (fin de l'intérim, internalisation de l'informatique, baisse des consommations de gaz et d'électricité, ..., avec évidemment des arbitrages fins pour éviter une dégradation des services apportés à la population.
- 5- Le montant de la dette de la commune au 31.12.2022 est de 4 365 824 €, soit un encours par habitant de 924 €. Selon le dernier rapport de la DGCL n° 170 de janvier 2023, il est de 600€ pour les bourgs ruraux et de 1100 € pour les communes urbaines. En revanche, Milly-la-Forêt se caractérise par des réserves foncières qui lui permettent d'assurer un désendettement rapide si besoin.
- 6- Des recettes des produits des services en recul depuis 10 ans qu'il convient désormais de redresser et une approche toujours prudente sur l'évolution du produit des impôts inscrit à hauteur de 3 800.000€ en 2023 contre 3 743 787 perçus en 2022.
- 7- Les résultats 2022 qui constituent une recette pour 2023 s'établissent à 81 117,64 € en investissement et 645 425,38 € en fonctionnement, soit un total de 726 543,02 €
- 8- L'effet « booster » présenté lors du DOB 2023 s'établit quant à lui à hauteur de 1 284 599,69€ dont 898 569,77 € au titre des dépenses d'investissement.

I. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET 2023

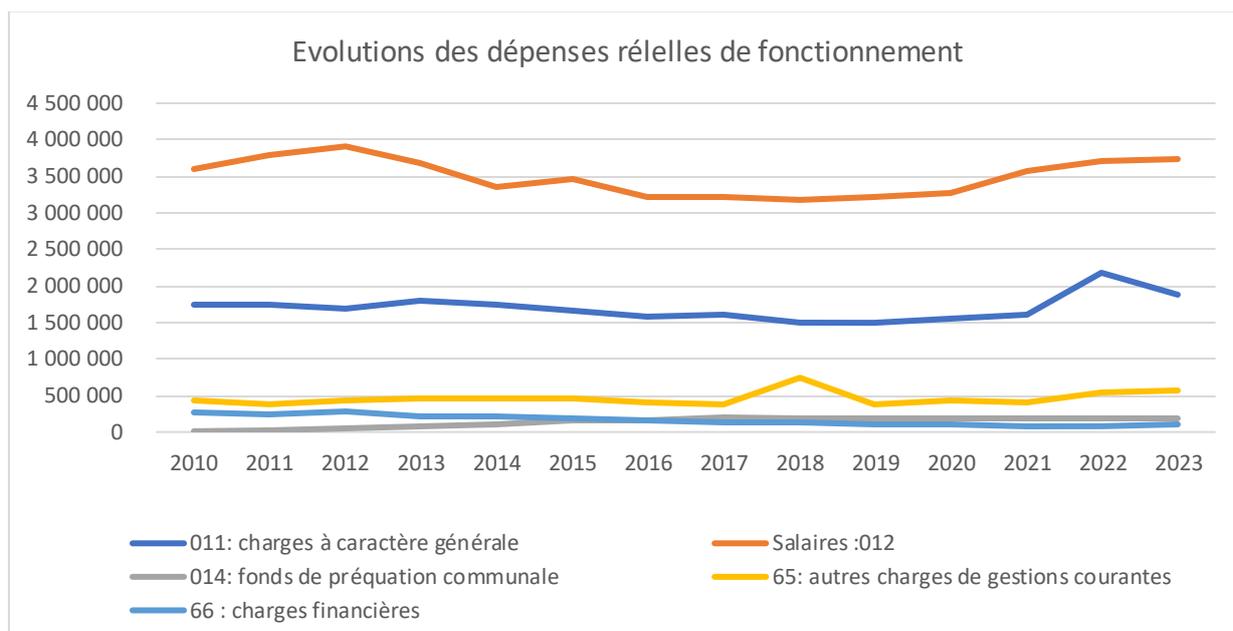
SECTION FONCTIONNEMENT			
<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
<u>Chapitre 011 :</u>	1 878 122.00 €	<u>Chapitre 013 :</u>	22 800.00 €
<u>Chapitre 012 :</u>	3 748 300.00 €	<u>Chapitre 042 :</u>	15 000.00 €
<u>Chapitre 014 :</u>	200 000.00 €	<u>Chapitre 70 :</u>	486 400.00 €
<u>Chapitre 023 :</u>	853 279.00 €	<u>Chapitre 73 :</u>	5 120 618.00 €
<u>Chapitre 042 :</u>	210 000.00 €	<u>Chapitre 731 :</u>	17 000.00 €
<u>Chapitre 65 :</u>	573 142.00 €	<u>Chapitre 74 :</u>	1 121 060.37 €
<u>Chapitre 66 :</u>	113 200.00 €	<u>Chapitre 75 :</u>	147 940.00 €
<u>Chapitre 67 :</u>	2 000.00 €	<u>Chapitre 76 :</u>	599.25 €
		<u>Chapitre 77 :</u>	1 200.00 €
		Solde d'exécution reporté :	645 425.38 €
TOTAL	7 578 043.00 €	TOTAL	7 578 043.00 €

SECTION INVESTISSEMENT			
<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
<u>Chapitre 040 :</u>	15 000.00 €	<u>Chapitre 021 :</u>	853 279.00 €
<u>Chapitre 16 :</u>	467 000.00 €	<u>Chapitre 024 :</u>	700 000.00 €
<u>Chapitre 20 :</u>	129 580.00 €	<u>Chapitre 040 :</u>	210 000.00 €
<u>Chapitre 21 :</u>	2 501 446.00 €	<u>Chapitre 10 :</u>	404 999.36 €
<u>Chapitre 23 :</u>	2 181 903.00 €	<u>Chapitre 13 :</u>	2 755 701.00 €
<u>Reste à Réaliser</u>	<u>923 387.27 €</u>	<u>Chapitre 16 :</u>	2 287 926.00 €
		<u>Reste à Réaliser</u>	<u>61 842.00 €</u>
		Solde d'exécution reporté :	81 117.64 €
TOTAL	6 218 316.27 €	TOTAL	7 354 865.00 €

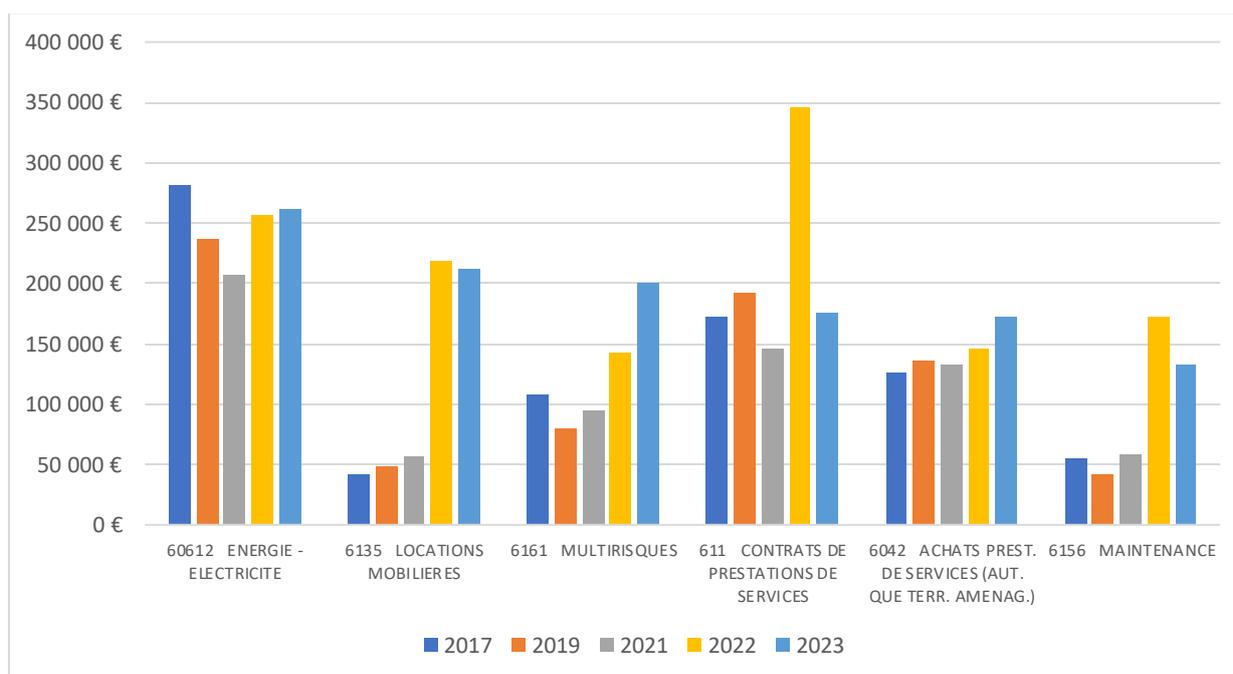
II. ANALYSE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

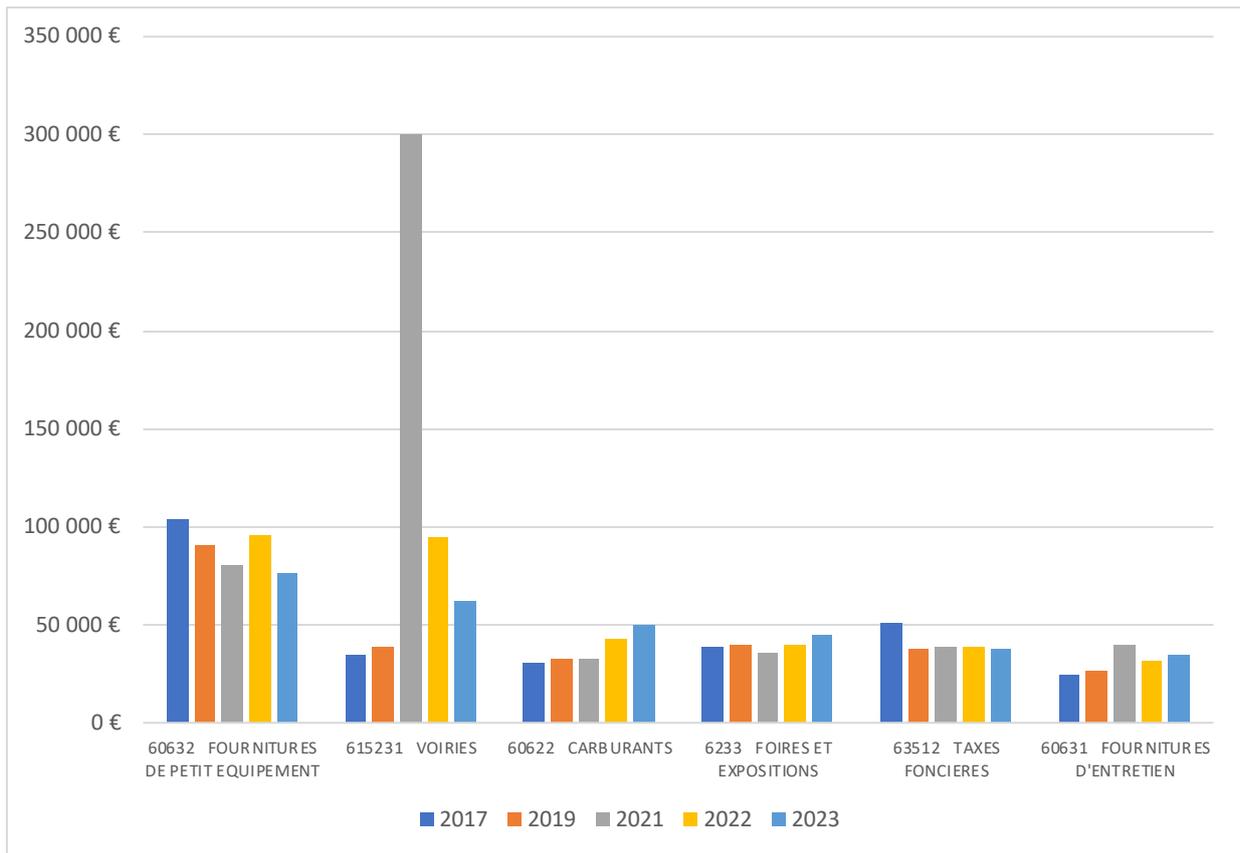
Sur une période de 13 ans, on observe une stabilité des dépenses malgré plusieurs évènements comme le transfert des compétences à la CC2V, la crise du COVID et la hausse généralisée des dépenses, cette dernière ayant été estimée à 100 000 € en année pleine à compter de 2023 pour la masse salariale.

Pour l'année 2023, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 6 514 764 € contre 7 812 934 € en 2017 et 6 707 908 € en 2022. Pour les recettes réelles, elles s'élèvent respectivement à 6 112 551€ en 2017, 6 801 554 € en 2022 et 6 914 617 € en 2023.

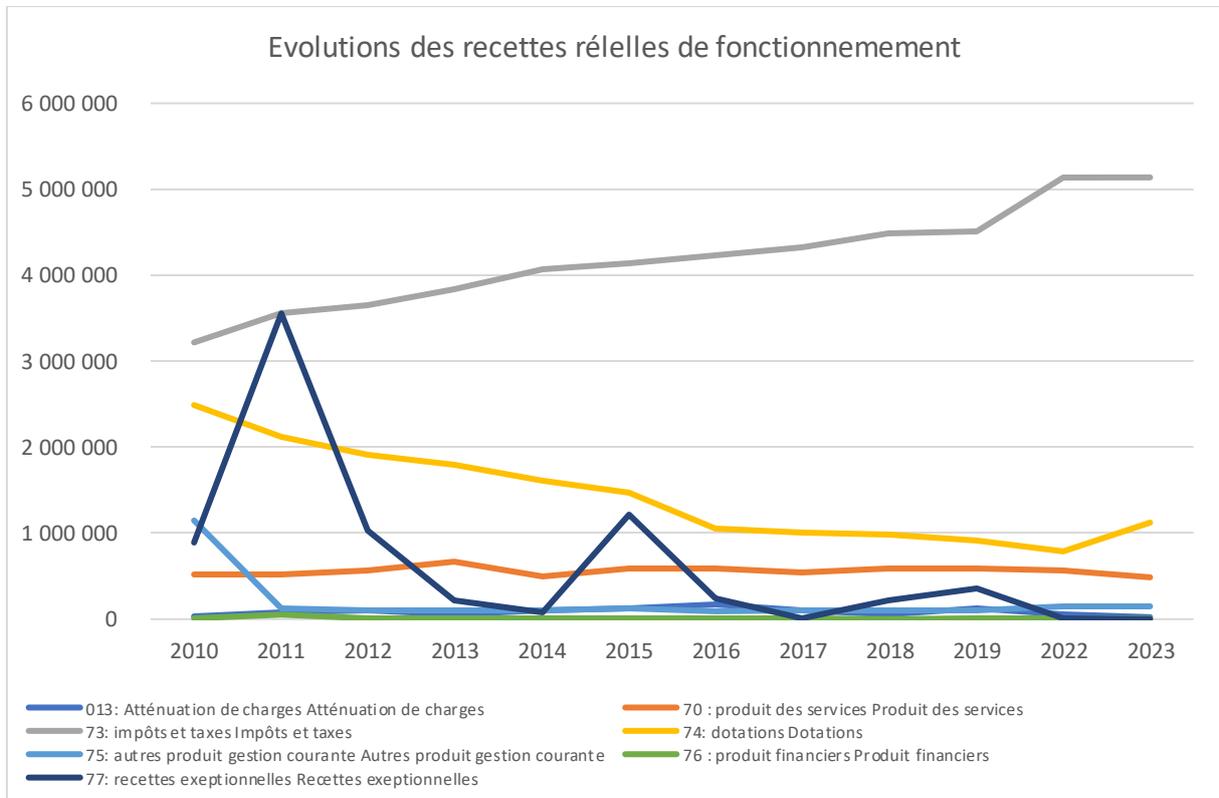


Dans le détail, cela donne pour l'essentiel par ordre décroissant des dépenses : (données de comptes administratifs 2017-2022) :





S'agissant des recettes, nous observons :



Dans le détail, pour 2023, les recettes de fonctionnement poursuivent les tendances observées depuis les dernières années avec principalement :

	2 022	2 023
013 : Atténuation de charges	63 200 €	22 800 €
70 : Produit des services	566 071 €	486 400 €
73 : Impôts et taxes	5 136 736 €	5 137 618 €
74 : Dotations	788 352 €	1 121 060 €
75 : Autres produit gestion courante	138 407 €	147 940 €
76 : Produit financiers	619 €	600 €
77 : Recettes exceptionnelles	9 958 €	1 200 €

III. ANALYSE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

On retrouve principalement 2 501 446.00 € au chapitre 21 pour les immobilisations corporelles, 2 181 903 € au chapitre 23 pour les immobilisations en cours et 923 387.00 € de Reste A Réaliser de 2022.

Ces dépenses d'investissement sont principalement financées par 2 287 926.00 € au chapitre 16 (solde de l'emprunt signé auprès du Crédit Agricole) et 2 755 701.00 € au chapitre 13 pour les subventions.